



Réponse de la direction et plan d'action

Évaluation du Programme juridique de partenariats et d'innovation

Ministère de la Justice du Canada

Réponse de la direction et plan d'action

Titre du projet : Évaluation du Programme juridique de partenariats et d'innovation

Centre de responsabilité : Direction des innovations, analyse et intégration

Conclusions	Recommandations	Réponse de la direction	Plan d'action	Gestionnaire responsable (titre)	Date prévue pour la mise en œuvre
<p>Complexité des objectifs</p> <p>Le PJPI comporte à l'heure actuelle dix objectifs. Bien que certains soient axés sur les buts, d'autres sont très spécifiques et ciblent des organismes désignés plutôt que le résultat escompté du financement du Programme. En outre, les buts des organismes financés de la sorte se reflètent dans les principaux buts du programme, générant des redondances dans les objectifs établis.</p> <p>L'évaluation a reconnu que la force du PJPI tient de sa souplesse de financement pour une vaste palette de projets. Cette situation pourrait se poursuivre en simplifiant l'ensemble des objectifs axés sur les principaux buts du Programme; les organismes bénéficiant actuellement des fonds du PJPI pourraient ainsi toujours satisfaire aux exigences nécessaires pour demander un financement ultérieur.</p>	<p>1. Simplifier les objectifs de sorte à les orienter sur les principaux buts du Programme.</p>	<p>D'accord.</p> <p>Les objectifs du Programme seront revus et simplifiés afin de faciliter la compréhension de ce que le Programme vise à atteindre et de veiller à la conformité avec les priorités du gouvernement</p>	<p>La Direction a déjà entamé l'examen des objectifs du Programme. Suivant cet examen, les objectifs seront simplifiés.</p>	<p>Marc Rozon (Directeur, Direction des innovations, analyse et intégration)</p>	<p>31 décembre 2012</p>

Conclusions	Recommandations	Réponse de la direction	Plan d'action	Gestionnaire responsable (titre)	Date prévue pour la mise en œuvre
<p>Mesure du rendement</p> <p>L'une des contraintes de l'évaluation concernait le manque d'information de la part des bénéficiaires ultimes du financement du PJPI.</p> <p>Bien qu'il importe de ne pas surcharger les organismes demandeurs de financement avec des exigences trop strictes de mesure de rendement qui freineraient la prestation du Programme, les bénéficiaires de fonds pourraient néanmoins choisir des produits ou des événements sélectionnés pour lesquels ils recueilleraient la rétroaction des bénéficiaires. Par exemple, un organisme qui conduit des conférences pourrait mener un sondage auprès des participants afin d'évaluer leur niveau de satisfaction par rapport à la prestation.</p>	<p>2. Améliorer la mesure du rendement en exigeant de la part des organismes financés qu'ils recueillent certaines données auprès de leurs bénéficiaires dans le cadre de l'entente de financement.</p>	<p>D'accord.</p> <p>Un outil de sondage des participants aux conférences a été élaboré et utilisé. On rappellera aux gestionnaires de programme l'importance de veiller à ce que les bénéficiaires de fonds fournissent ces données au Ministère au moment de soumettre un rapport final de projet. Les renseignements ainsi recueillis seront intégrés à la mesure du rendement global du Programme ainsi qu'à la mesure du rendement de chacune des composantes du Programme.</p>	<p>La Direction a élaboré un outil de sondage des participants aux conférences qui est déjà en usage. Cet outil sera révisé pour en assurer la pertinence et sera envoyé à tous les bénéficiaires de fonds qui participent à une activité d'échange d'information, telle une conférence, afin que les données nécessaires au renforcement de la mesure du rendement du Programme soient recueillies.</p>	<p>Marc Rozon (Directeur, Direction des innovations, analyse et intégration)</p>	<p>30 avril 2012</p>